

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 4

N° 103

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3693)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 103

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« , le 2° de l'article 11 et l'article 12 »

les mots :

« et le 2° de l'article 11 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination en lien avec la suppression de l'article 12.